

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 22 octobre 2013

Les évolutions contemporaines de la famille et leurs conséquences en matière de politiques publiques

Déclaration du groupe de l'agriculture

Les discussions en cours au Parlement sur le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe ont largement contribué à brouiller, voire à parasiter nos travaux au sein de la section des affaires sociales et de la santé. Les divergences d'interprétation de la saisine nous ont ensuite souvent fait avancer sur une ligne de crête au risque de nous détourner irrémédiablement du périmètre de notre avis.

Cependant, nous avons su éviter tous les écueils et aboutir à un texte qui me semble équilibré et raisonnable. Le mérite en revient incontestablement au rapporteur que le groupe tient à remercier chaleureusement. D'une part, pour avoir accepté la fonction, car il faut l'avouer nous n'étions guère nombreux à y prétendre. D'autre part, pour avoir su mener nos travaux à leur terme, qu'il s'agisse du rapport et de l'avis, qui tous deux sont de qualité.

Sur le fond du sujet, nous mesurons tous à quel point la famille a évolué ces dernières années : le schéma familial dit « traditionnel », même s'il reste majoritaire, n'est plus unique. Le divorce s'est banalisé, les formes d'union se sont diversifiées et les familles monoparentales ou recomposées se sont développées. Toutes les catégories socio-professionnelles sont concernées. Un chiffre, souligné par l'avis, vient tempérer cette mosaïque de configurations : 75 % des enfants mineurs vivent avec leurs deux parents.

Ainsi, et contrairement aux *a priori*, la situation familiale des jeunes enfants évolue peu en France. C'est donc pour ceux qui connaissent des difficultés que tous les moyens doivent être mis en œuvre afin de préserver leur équilibre et leur avenir.

L'intérêt de l'enfant doit primer sur toute autre considération. C'est le message principal qu'il faut retenir de l'avis et de ses préconisations.

Les membres du groupe de l'agriculture se sont prononcés individuellement en fonction de leurs sensibilités respectives.